

# Compte rendu du conseil d'école du 7 novembre 2025

## **Personnes présentes :**

**Enseignants :** Mmes Martel (directrice), Pinguet, Amard, Debaud, Chypre et M. Gourdol

**Représentants de la mairie :** Mme Pouilly

**Représentants de parents FCPE :** Mmes Benistant, Bonello et M. Keraval

**Personnes excusées :** Mme Le Fevre (IEN)

## **Invitées :**

**ATSEM :** Mmes Noyerries-Bove et Barruyer

## **1. Mouvement des personnels**

### a) Les enseignants :

Mme Debaud a rejoint l'équipe des enseignants, elle est la maîtresse de PS-GS, et M. Gourdol est présent dans la classe des PS les vendredis pour la décharge de direction de Mme Martel.

### b) Les AESH :

Sophie Humbert accompagne deux élèves de la classe de Mme Pinguet.

Julie Barascud accompagne un élève de la classe de Mme Debaud et un élève de la classe de Mme Amard.

Manon Roux accompagne une élève de la classe de Mme Martel et M. Gourdol.

### c) Les ATSEM :

Pas de changement.

## **2. Bilan de la rentrée :**

### a) Les élèves (rentrée 2025)

Nous scolarisons actuellement 121 élèves : 36 élèves de PS, 48 élèves de MS et 37 élèves de GS.

PS : 24

PS-GS :  $13+12 = 25$

MS : 24

MS-GS :  $12+12 = 24$

MS-GS :  $11+13 = 24$

Soit 121 élèves et une moyenne de 24,2 élèves par classe

### **b) Les élèves (rentrée 2026)**

35 enfants sont nés en 2023 : on peut prévoir environ 32 PS, ce qui est plutôt bas mais difficile de prévoir les effectifs de façon fiable et il faut noter qu'il y a 44 naissances en 2024, ce qui pourrait compenser les naissances de 2023.

### **c) Les horaires de l'école : à valider pour 3 ans ou à modifier ?**

Explication des conditions de vote puis du cadre légal puis vote

Les horaires actuels sont de 4 jours : lundi-mardi-jeudi-vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Vote pour le maintien de cette organisation pour les années à venir.

Résultats :

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 10

→ Le maintien est approuvé à l'unanimité.

## **2) Sécurité**

Le 1<sup>er</sup> exercice de sécurité de l'année a eu lieu le vendredi 10 octobre : il s'agissait de faire fonctionner l'alarme qui demande à tous de se confiner en cas de risque chimique.

A noter : l'alarme est la même qu'il y ait une intrusion malveillante ou non. L'idéal serait donc que les directeurs puissent communiquer avec les enseignants pour leur préciser la raison du confinement. Il faudrait donc que chaque enseignant puisse prendre son téléphone à ce moment-là.

## **3) Le règlement intérieur / le livret d'accueil**

### **a) Le règlement intérieur**

Pas de changement cette année, il a été transmis aux parents par mail fin août.

Vote pour : 10

Le règlement reste le même à l'unanimité des présents.

## **b) Le livret d'accueil**

Il a pour but de donner beaucoup d'informations aux parents qui arrivent pour la première fois à l'école. Les parents peuvent-ils nous dire s'il est complet ? trop long ? efficace ?

Les parents nous répondent que cela répond à un besoin, que cet envoi est déjà rentré dans les habitudes. L'envoi est donc validé.

## **4) Les moyens de fonctionnement de l'école**

Mme Pouilly nous confirme les moyens attribués à l'école. Validé par le conseil municipal.

## **5) Vie scolaire et projets**

### **a) L'évaluation d'école :**

Le dossier à remplir est quasiment terminé : nous devons le remettre aux évaluateurs le 15/11 prochain.

A noter :

- Le questionnaire des parents a permis de collecter plus de 180 réponses : merci à ceux qui se sont prêtés à l'exercice.
- Les ATSEM voudraient qu'on leur fasse un bilan de ce qu'il en ressort : avant de le rendre ? après le 1<sup>er</sup> décembre ? Cela correspond aux résultats de leurs questionnaires qui demandent des progrès en communication au sein de l'équipe éducative.  
La mairie accorde ce temps aux ATSEM.
- Il a nécessité une somme importante de travail mais permet de discerner des éléments que nous n'aurions pas forcément cherché : les parents de l'école sont plutôt contents de l'école, les inégalités filles-garçons sont très prononcées, l'indice de positionnement social est plutôt bas par rapport à la moyenne du département ou de l'académie.
- Nous espérons que ces éléments permettront de faire un projet d'école qui soit vraiment une aide pour les années à venir.

Les parents nous disent que, si les évaluateurs sont d'accord, ils pourraient venir à leur rencontre le lundi 1<sup>er</sup> décembre (jour de l'évaluation) à 16h30 : la directrice transmet leur demande.

#### **b) Le projet danse**

Nous avons rencontré Nolwenn Vincent avec qui nous allons mener un projet danse avec 10 séances de danse pour chaque classe avec pour aboutissement un spectacle de toutes les classes de maternelle à l'espace 45 le jeudi 2 avril 2026.

Coût du projet : 2105,28€, payé par l'Amicale Laïque  
et prévoir le coût d'un spectacle de danse à voir.

#### **c) Course d'orientation**

Le vendredi 22 mai, nous emmènerons tous les MS et les GS de l'école au bois des Naix pour une course d'orientation.

Coût du trajet : 698€, payé par la mairie

#### **d) Sorties de fin d'année**

→ Les élèves de MS-GS des deux classes de Mme Amard et Mme Chypre bénéficieront d'une intervention à la ferme du Valentin (9/03 : Mme Amard et 17/03 : Mme Chypre)

Coût des trajets : 458€, payé par la mairie

Coût des interventions : 5.90€ par enfant, payé par l'Amicale Laïque

→ Les élèves des classes de Mme Pinguet, Mme Debaud et Mme Martel avec M. Gourdol iront au zoo de St Martin la Plaine le vendredi 5/06.

Coût du trajet : 1218€, payé par la mairie

Coût des entrées au zoo : ---€, payé par l'Amicale Laïque (le devis n'est pas encore arrivé)

e) **Des séances de cinéma** sont proposées aux enfants avant chaque période de vacances ; à noter : les maîtresses ont prévu une progressivité sur la durée des films. La mairie accepte de prêter la salle de spectacle pour chaque séance.

f) **La semaine du goût** (du 13 au 17 octobre) pour sensibiliser les enfants aux goûts. Il y avait une couleur par jour, les enfants pouvaient goûter un mélange d'aliments de cette couleur et on leur proposait de s'habiller de la couleur du jour. Les plus grands essayaient de classer les aliments entre sucré et salé ou acide et amer. Les parents nous informent qu'il y a eu un bon retour de la part des enfants. Les enseignantes remercient les parents qui ont

majoritairement habillé les enfants de la couleur du jour et ont apporté chaque jour les aliments à goûter.

## 6) Questions des parents :

- Des parents se plaignent que les toilettes soient partagées garçons/filles. Des enfants peuvent être gênés. Pour bénéficier d'un aménagement particulier, il faut en parler avec l'enseignant. Mais l'aménagement sera peut-être difficile à mettre en place durant les temps de cantine.
- Projet de la semaine de mobilité douce : les parents ne souhaitent pas porter seuls le projet mais acceptent de s'y associer. Les enseignants en reparleront pour voir comment il est possible ou non de continuer.

**Question de la mairie :** les enseignants accepteraient-ils de distribuer les flyers pour le spectacle de Noël du 13 décembre 2025 ? Mme Pouilly nous informe que le conseil municipal des enfants a souhaité organiser une collecte de produits à destination des enfants récoltés par l'association des restos du cœur.

Les enseignants acceptent de distribuer les flyers.

La séance est levée à : 19h00

La présidente :

D. Martel

A blue ink signature of D. Martel, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

La secrétaire de séance :

V. Pinguet

A blue ink signature of V. Pinguet, featuring a large, stylized initial 'V' followed by several loops and a long horizontal stroke.

+ 2 annexes : - règlement intérieur  
- validation des horaires



## **REGLEMENT INTERIEUR**

**1. Horaires de l'école :** lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30

**2. Ouverture de l'école :**

Les portes de l'école sont ouvertes 10 minutes avant l'heure soit 8h20 et 13h20.

**Le portail ferme à 8h30 le matin et à 13h30 l'après midi.**

Aucun enfant n'est accepté à l'école au-delà de ces horaires.

L'accueil se fait dans les classes, les enfants doivent être confiés à l'enseignant.

Aucun enfant ne doit être laissé seul devant le portail ni dans le couloir de l'école.

**3. Sorties :**

Les parents ou personnes autorisées sont tenus de venir chercher leurs enfants très exactement aux heures de sortie. Du moment où les enfants ont été récupérés par leurs parents ou toute autre personne autorisée, la responsabilité des enseignants ne saurait être engagée en cas d'accident.

Tout dépassement des horaires est considéré comme un retard.

Pour la sécurité des enfants, les parents doivent fournir par écrit la liste des personnes pouvant récupérer l'enfant (un enfant d'au moins 10 ans peut venir chercher un autre enfant).

**4. Fréquentation :**

L'instruction est obligatoire dès 3 ans. Il est néanmoins possible d'aménager le temps de scolarisation de votre enfant de petite section sur demande.

Toute absence doit s'avérer exceptionnelle, et justifier d'un motif valable. Une excuse écrite des parents précisant le motif de l'absence est obligatoire au retour de l'élève. Toute absence doit également être signalée par téléphone ou par écrit dès le premier jour. Un mot type est à votre disposition auprès de l'enseignante de votre enfant.

Toutes les activités qui se déroulent pendant le temps scolaire sont obligatoires et ne nécessitent pas d'autorisation parentale (ex : spectacle, bibliothèque...); bien entendu, les parents seront informés de ces différentes activités en temps voulu.

**5. Santé et hygiène :**

Les enfants doivent être amenés à l'école en parfait état de santé : **aucun enfant malade ne sera accepté.** Les parents doivent prévenir les enseignants en cas de maladie contagieuse afin de pouvoir informer les autres parents.

Un enfant portant un plâtre ou des points est accepté à l'école, les parents se portant responsables en cas d'accident.

Pour les enfants portant des couches ou n'étant pas encore propres, il faudra engager un dialogue entre l'enseignant-e, les parents et, éventuellement, la PMI, pour permettre à l'enfant de devenir propre le plus rapidement possible.

Les enfants porteurs de poux ou de lentes devront être traités et les parents signaleront à l'enseignant la situation de l'enfant.

Le linge prêté par l'école doit être rendu lavé le plus rapidement possible.

**6. Vie scolaire :**

Penser à marquer les vêtements pour éviter les confusions.

Les enfants ne doivent pas apporter de médicaments ni aucun objet dangereux. Les bijoux, jouets, bonbons sont interdits.

Conformément à la circulaire de M. L'Inspecteur d'Académie, les gâteaux faits maison ne sont pas acceptés.

Il est interdit de fumer dans les locaux scolaires.

Les chiens sont interdits.

Tous les petits ont un temps de repos à partir de 13h20 : ils devront être remis directement à l'adulte responsable dans la salle de repos (afin de ne pas gêner l'endormissement des premiers, merci d'amener votre enfant au plus tard à 13h30).

**7. Laïcité et port de signe religieux à l'école :**

Conformément aux dispositions de l'article L-141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signe ou de tenue par lesquels les enfants manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction indiquée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève et sa famille avant l'engagement de toute procédure disciplinaire ».

MARTEL Delphine  
GOURDOL Benjamin

directrice  
PE



AHARD Amélie

PE



POUILLY Isabelle

Mami



PINGUET Valérie

PE



DEBAUD Alexia

PE



CHYPRE Lucie

PE



KERAVAC Gyprien

parents



BONELLO Loretta

Parents



BENISTANT Vanessa Parents



Ecole :  
Ecole maternelle  
26600 PONT DE L'ISERE

Téléphone : 0475846306

N°RNE : 0260623L

Mél :  
ce.0260623l@ac-grenoble.fr

Suivi par Mme MARTEL  
Delphine, directrice

**Adresse postale**

1, avenue du Rhône  
26600 PONT DE L'ISERE

PROCES VERBAL du CONSEIL d'ECOLE  
DU 7/11/2025

Membres de droit (ont le droit de prendre part aux votes)				
NOM	Prénom	Représentant	Fonction	Présent Absent Excusé
MARTEL	Delphine	Education nationale	Directrice de l'école <b>Président du conseil d'école</b>	P
POUILLY	Isabelle	Municipalité	Adjointe aux affaires scolaires	
PINGUET	Valérie	Education nationale	PE Adjointe Secrétaire	
CHYPRE	Lucie	Education nationale	PE Adjoint	
AMARD	Amélie	Education nationale	PE Adjoint	
DEBAUD	Alexia	Education nationale	PE Adjoint	
GOURDOL	Benjamin	Education nationale	PE Adjoint	
BONELLO	Laëtitia	Parent d'élève élu-e	<del>Titulaire</del> / suppléant	
BENISTANT	Vanessa	Parent d'élève élu-e	Titulaire / <del>suppléant</del>	
KERAVAL	Cyprien	Parent d'élève élu-e	<del>Titulaire</del> / suppléant	
MEMBRES invités (assistent avec voix consultative)				
NOYERIES-BOVE	Sandra	Municipalité	ATSEM	
BARRUYER	Fabienne	Municipalité	ATSEM	

**Assiste de droit :**

Mme LE FEVRE - IEN Valence Hermitage - Education nationale - Excusée

Selon la réglementation en vigueur, l'organisation du temps scolaire (OTS) des écoles du département relève de la compétence de l'IA-DASEN. Les horaires scolaires sont définis par arrêté signé de l'IA-DASEN pour une durée maximale de 3 ans. L'IA-DASEN statue à partir d'une proposition conjointe de la collectivité et d'un ou plusieurs conseils d'école qui doit respecter le cadre réglementaire.

Cadre réglementaire (rappel) :

- 24 heures d'enseignement hebdomadaire
- 6 heures par jour au maximum et 3h30 par demi-journée au plus
- pause méridienne d'au moins 1h30

Ce nouveau projet doit :

- recueillir l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription
- prendre en compte les contraintes existantes
- s'assurer de la cohésion du temps scolaire dans les écoles d'un même territoire, avec une vigilance particulière pour les écoles organisées en RPI

- garantir le respect de l'intérêt des élèves

Afin de s'assurer de la convergence de vues de la communauté éducative et de la collectivité, une lecture attentive des PV des conseils d'école sera faite.

Mme Martel explique, qu'après consultation de la mairie et des parents d'élèves, l'école de Pont de l'Isère pourrait garder les horaires existants soit :

**Le lundi – mardi – jeudi – vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.**

Le vote est donc le suivant : êtes-vous pour le maintien des horaires actuels ou contre ou vous abstenez-vous ?

10 - vote pour      0 - vote contre      0 - vote abstention

**Le conseil d'école vote à l'unanimité pour une reconduction des horaires actuels.**

le 7 novembre 2025, à Pont de l'Isère

Signatures

Président de la séance

D. Martel



La secrétaire de séance :

V. Pinguet

